

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MARS 1876.

### **Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get du Ministère de l'Intérieur pour l'exer- cice 1876.**

*(Voir le N° 96, session 1874-1875, les N°s 49, 72, 74, 76 et 79, session 1875-1876  
de la Chambre des Représentants et le N° 35 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron d'HUART, Président, GRANDGAGNAGE, CASIER, LEIRENS,  
VAN OCKERHOUT, VAN WILLIGEN, le Baron de SÉLYS LONGCHAMPS, HUBERT, et  
le Comte LOUIS DE MERODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits accordés par la Chambre des Représentants au Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1876 s'élèvent à la somme de fr. 49,375,674-48. Ceux pour l'exercice 1875 atteignaient seulement le chiffre de fr. 48,220,288-64; la différence en plus pour l'exercice courant est donc de fr. 1,155,385-87; mais si l'on tient compte des crédits supplémentaires alloués par la Législature après le vote du Budget de 1875 et destinés à payer des dépenses se rattachant à cet exercice, crédits qui s'élèvent au chiffre de fr. 548,404-60, la différence réelle en plus pour 1876 est de fr. 606,981-27.

Cette augmentation notable de dépenses n'est pas encore, selon toute probabilité, le chiffre réel et définitif de la différence entre les Budgets de 1875 et de 1876; car chaque année le Gouvernement sollicite des crédits complémentaires pour le service de l'enseignement primaire, et c'est ce qu'il a déjà annoncé l'intention de faire pour l'année courante.

Le développement des académies et écoles de dessin est compris pour une somme de 50,000 francs dans les augmentations sollicitées. L'organisation de plusieurs expositions agricoles et horticoles entrainera une dépense de 60,000 francs qui figure dans les charges temporaires. Le paiement de la première annuité due par l'État pour l'acquisition du musée Plantin exige un crédit de 50,000 francs. Votre Commission de l'Intérieur, Messieurs, ne peut

laisser passer cet article sans féliciter le pays et la ville d'Anvers, du splendide fleuron qui vient d'être ajouté à leur couronne littéraire et artistique, par l'acquisition d'un musée unique en Europe, et sans rendre hommage aux sentiments patriotiques et désintéressés, qui ont guidé les descendants de l'illustre Plantin, dans la cession de ces collections inestimables au prix de 900,000 francs !

L'amélioration de la position des employés des administrations provinciales en faveur desquels un crédit de 65,000 francs a été accordé l'année dernière, figure pour une somme nouvelle de 55,000 francs dans les prévisions budgétaires actuelles.

Tels sont quelques-uns des chefs principaux d'augmentation des crédits que l'on constate dans le Budget soumis en ce moment au Sénat ; mais la plus importante source de dépenses consiste dans l'amélioration et l'accroissement des divers services de l'enseignement public et tout spécialement de l'enseignement primaire. Depuis un certain nombre d'années, la Belgique est entrée à cet égard dans une voie de progrès véritablement *satisfaisante*.

Les dépenses qui, pour l'enseignement primaire, ne s'élevaient, pour les communes, les provinces et l'État réunis, en 1843, qu'à deux millions et demi, ont été portées à plus de 18 millions en 1873 (ces chiffres sont empruntés aux statistiques officielles) ; le nombre des écoles communales qui n'était que de 2,073 en 1843, est arrivé au chiffre de 5,949 en 1872. En 1875, on a construit 44 écoles nouvelles, on a créé 40 écoles spéciales pour les filles et l'on a dédoublé plus de 200 classes par la création de places de sous-instituteurs et de sous-institutrices.

La progression du nombre des instituteurs et des institutrices a suivi nécessairement celle des écoles.

Des sommes considérables ont été allouées pour améliorer la position financière du personnel enseignant. A l'heure qu'il est la Législature est saisie de propositions destinées tout spécialement à compléter l'œuvre commencée et constamment poursuivie depuis 1842, d'assurer aux instituteurs une situation en rapport avec les immenses services qu'ils rendent à la société. Un grand penseur l'a dit : L'instruction est, avec la vertu, la source de tous les biens et l'ignorance est, avec le vice, la cause de tous nos maux. Enfin, et c'est ce qui justifie pleinement les grands sacrifices que s'imposent les pouvoirs publics, la population scolaire a plus que doublé depuis trente ans. Ces augmentations de crédit qui suivent une progression constante si rapide, ont donc leur sanction et leur couronnement. Pour citer un dernier chiffre, le nombre des élèves, fréquentant les écoles primaires, était de 618,937 en 1872 ; il était, au 31 décembre dernier, de 666,812. Il s'est donc produit une augmentation de 47,875 élèves pendant les trois dernières années.

Dans le contrôle des articles du présent Budget, quatre membres de votre Commission, sans vouloir rejeter l'ensemble de l'article 103 litt. F : Encouragements à la littérature et à l'art dramatique, ont déclaré faire leurs réserves au sujet du crédit de 15,000 francs, alloué à titre de subside à l'administration communale de Bruxelles pour l'aider à la fondation d'un théâtre national, affecté à la représentation exclusive d'œuvres d'auteurs belges dans les deux langues. Cinq membres, en raison du but patriotique de cette fondation, se sont prononcés en faveur de ce crédit. L'examen du Budget pour 1876 n'a

( 3 )

donné lieu dans votre Commission de l'Intérieur à aucune autre observation ou réclamation

Les trois pétitions ci-jointes ont été adressées à la Commission de l'Intérieur.

Par la première, datée du 31 décembre 1875, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Namur sollicite une augmentation de traitement pour les instituteurs primaires dont le sort serait, au dire des pétitionnaires, moins heureux que celui de simples commis de bureaux.

La deuxième pétition en date du 6 janvier 1876, également adressée à la Commission de l'Intérieur par le Conseil communal de la ville de Namur, réclame des subsides aussi élevés que possible pour les besoins de l'enseignement primaire, les ressources manquant aux villes et aux communes et notamment à la ville de Namur, pour élever cet enseignement à la hauteur qu'il doit atteindre.

Une troisième pétition a été adressée par la Députation du Conseil provincial du Hainaut à la date du 8 janvier 1876 et réclame avec instances contre le retard apporté à la liquidation des sommes dues par le Gouvernement pour les travaux de la voirie vicinale, retard qui entrave les améliorations projetées et devient en grande partie la cause de l'augmentation des prix demandés par les entrepreneurs qui règlent leurs devis en prévision des lenteurs apportées à leur payement.

La Commission de l'Intérieur a conclu au dépôt de ces pétitions sur le bureau du Sénat pendant la discussion du Budget et ensuite à leur renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur. Elle adopte l'ensemble du Projet de Loi par huit voix et une abstention.

*Le Président,*  
Baron D'HUART.

*Le Rapporteur,*  
Comte LOUIS DE MERODE.